

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

Au titre du Code de l'Environnement (articles L121-15-1, L121-16, L121-16-1, L121-17 et R121-19 et suivants)

PROJET DE TRANSPORT PAR CABLE ENTRE LORMONT / CENON ET BORDEAUX

---- TÉLÉCABINES

Le public est informé que, par délibération du Président de Bordeaux Métropole, en application des dispositions du code de l'environnement, une concertation préalable sera ouverte pour une durée de 78 jours consécutifs du

LUNDI 28 NOVEMBRE 2022 A 9h00 AU LUNDI 13 FEVRIER 2022 A 12h00.

Par délibération n°2021-659 en date du 25 novembre 2021, Bordeaux Métropole a pris l'initiative d'organiser une concertation préalable sur le projet de Transport par câble entre Lormont/Cenon et Bacalan/Achard dont il porte la maîtrise d'ouvrage. La concertation préalable permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives. Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable. Elle donnera lieu à un bilan de la concertation et peut conduire à une modification du projet.

Le projet de transport par câble s'inscrit dans le schéma des mobilités validé par le Conseil Métropolitain le 23 septembre 2021 qui réaffirme la nécessité d'améliorer les liaisons en transport en commun entre les deux rives de la Garonne. L'objectif de ce projet est de faciliter les déplacements entre les secteurs de Bordeaux Maritime et des Coteaux de Garonne à Lormont et Cenon, qui concentrent une part importante de la population et regroupent des équipements structurants sur le territoire tels que le Rocher de Palmer, le parc des coteaux, la polyclinique Bordeaux Rive Droite, la Cité du Vin,.... Cela passe par la création d'une liaison en transport directe et attractive qui doit également permettre d'améliorer le maillage du réseau TBM existant.

Par décision n°2021-157 du 1^{er} décembre 2021, la Commission Nationale du Débat Public a désigné comme garante de la concertation préalable sur le projet Madame Marianne AZARIO, juriste.

Les moyens d'information et de participation du public sont les suivants :

Conférence de presse de lancement de la concertation : Une conférence de presse se tiendra le 1^{er} décembre 2022.

Réunions publiques (en présentiel et distanciel)

- Le 1^{er} décembre 2022 à 18h00 : réunion publique à l'Hôtel de Bordeaux Métropole (Esplanade Charles de Gaulle, 33 000 Bordeaux)
- Le 2 février 2023 à 18h00 : réunion publique à l'Hôtel de Bordeaux Métropole (Esplanade Charles de Gaulle, 33 000 Bordeaux)

Forums participatifs : Un forum participatif sera organisé dans chacune des trois communes concernées par le projet :

- Le 05/12/22 à 18h30 : Salle Camus du Pôle Brassens-Camus, Esplanade François Mitterrand, Lormont
- Le 09/01/23 à 18h00 : Café des Sciences, Cap Sciences, Hangar 20, Quai de Bacalan, Bordeaux
- Le 17/01/23 à 18h00 : Salon des musiques – Rocher de Palmer, 1 Rue Aristide Briand, Cenon

Exposition permanente : à partir du 28/11/2022 à la Maison Écotoxicologique, quai Richelieu à Bordeaux, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Stands mobiles : de nombreux stands mobiles se tiendront sur l'espace public pour aller à la rencontre des habitants, salariés, commerçants... Ils offriront aux participants la possibilité de consulter les documents de la concertation et de déposer une contribution.

Le site internet <https://bordeaux-metropole.fr/telecabines> recense l'ensemble des informations relatives à la concertation préalable du projet de Transport par câble entre Lormont/Cenon et Bacalan/Achard. Il met notamment à disposition le dossier de la concertation et le lien vers le registre en ligne permettant au public de faire part de ses remarques en les publiant.

Cahier d'acteurs : des cahiers d'acteurs sont mis à disposition des personnes morales souhaitant s'exprimer sur le projet (téléchargement et mise en ligne sur le site).

Sur support papier : le public pourra également prendre connaissance du dossier de la concertation en version papier et formuler ses observations et propositions sur un registre papier en se rendant, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- A la mairie de Bordeaux, Cité municipale : 4 rue Claude Bonnier, 33000 Bordeaux
- A la mairie de quartier de Bordeaux Maritime : 196 rue Achard, 33300 Bordeaux
- A la mairie de Cenon : Service accueil état civil – 1 avenue Carnot, 33150 Cenon
- A la mairie de Lormont, Accueil du Service à la Population, Rue André Dupin, 33310 Lormont
- A Bordeaux Métropole, Immeuble Laure Gatet, accueil 39-41, cours du Maréchal Juin (33 000 Bordeaux) du lundi au vendredi, de 8h15 à 17h00

Par courriel et voie postale : le public pourra adresser ses observations et propositions écrites pour publication sur le site de la concertation avant la clôture de la concertation le 13 février 2022 à 12h00, soit :

- Par courriel (avec demande d'accusé de réception), à l'adresse suivante : telecabines@bordeaux-metropole.fr
- Par courriel à la garante de la concertation à l'adresse suivante : marianne.azario@garant-cndp.fr
- Par voie postale adressé à Bordeaux Métropole – Direction Grands Projets Mobilités (Garante Transport par câble) - Esplanade Charles De Gaulle - 33045 Bordeaux Cedex.

A l'issue de la concertation, la garante rendra public son bilan de concertation, puis le maître d'ouvrage indiquera les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. Il pourra être pris connaissance de ces décisions à Bordeaux Métropole et sur le site <https://bordeaux-metropole.fr/telecabines>.